

## COMMUNE DE CRANS-MONTANA

### INFORMATION PUBLIQUE

#### AVANT-PROJET DE PLAN DANS LE CADRE DU REEXAMEN DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ)

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Crans-Montana soumet à l'information publique durant 30 jours, soit du 12 mai 2023 au 12 juin 2023, l'avant-projet de plan.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier sur le site internet de la Commune de Crans-Montana ([www.commune-cransmontana.ch](http://www.commune-cransmontana.ch)). Le dossier peut également être consulté au Bureau technique de la commune de Crans-Montana à Chermignon d'en Haut durant les horaires de bureau du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. La Commune de Crans-Montana invite également la population à une séance d'information le 1<sup>er</sup> juin 2023 à 18 h à la salle polyvalente de Martelles, Chermignon-d'en-Bas.

Les observations et propositions peuvent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Crans-Montana, le 12 mai 2023

L'Administration communale

